L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

POUR MAIRE:
JOHN H. HOLLAND.

POUR ALDERMAN—5ème. District.
ALFRED DUCROS.

POUR LE CONGRES:
1er. district—CHARLES GAYARRE.
2d district—JAMES M. BRADFORD.

Extrait d'un acte de la Législature du 14 mars 1820.

"Art. 5. *Et il est de plus décrété* que le maire et le recorder seront choisis parmi les citoyens CHEFS DE FAMILLE résidant dans la ville susdite à l'époque de leur élection, et qui ont toutes les *qualités requises* par les lois existantes"

Concitoyens, si la loi veut cette condition pour occuper la place de maire, jugez si le respect pour les mœurs n'exige pas encore plus impérieusement qu'on la trouve dans le candidat à la place de gouverneur de l'Etat.

Observateurs des lois et des mœurs.

M. L'Editeur,
Veuillez annoncer que M. Edgard Montégut sera soutenu pour la place d'Alderman du 5ème district par un
Grand nombre de Votans.

RECORDER
ANTONIO DUCROS.

C'est avec un vif plaisir que nous annonçons qu'après de vives sollicitations de la part d'un grand nombre de citoyens respectables, M. Antonio Ducros a consenti à se présenter comme candidat à la place de Recorder. Il est inutile de faire ici l'éloge de M. Ducros, ses antécédens comme alderman et représentant et le caractère indépendant qu'il a toujours montré, ne peuvent manquer de lui assurer les suffrages de la majorité des votants.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orleans, 4 Décembre 1833.

Nous appelons l'attention des amateurs de musique, sur un avis de M. Maury, publié dans notre feuille de ce jour; cet artiste, s'est fait connaitre avantageusement dans les villes du nord et de l'ouest, comme habile professeur; nous aimons à croire que son talent lui méritera un grand nombre d'élèves.

Question aux membres du Conseil de ville—Dans notre numéro d'hier nous avons publié un texte de loi qui exige que quinze jours avant l'élection du Recorder, des listes portant les noms des électeurs, soient affichées dans différents endroits de la ville. MM. les membres du conseil souffriront-ils que les lois soient ainsi violées par le Maire?

Le Maire, après avoir engagé deux des membres du conseil de ville à passer une ordonnance, afin de mettre les pompiers de couleur sous la protection des autorités municipales, a nié, dit-on, ce fait à deux membres du corps des pompiers No. 1 et 2, *et a paru très étonné*, que semblable ordonnance ait été passée. Notez bien lecteur, que c'est M. le Maire qui a lui même, donné l'idée de cette ordonnance.

Nécessité de recourir aux capacités.

Tout le monde convient que, pour remplir un emploi quelconque depuis le dernier dégré de l'échelle sociale, jusqu'au premier, il y a certaines qualités requises et indispensables et dont il faut avoir donné des preuves non équivoques, sous peine de n'être pas jugé capable d'occuper cet emploi. C'est là ce qui se passe tous les jours dans la société; mais pour nous faire mieux comprendre, citons des exemples qui ne laisseront aucun doute même aux moins clairvoyants. En prenant les personnes par leurs intérêts nous serons sûrs d'être écoutés et compris.

Un tailleur a besoin d'un ouvrier; prendra-t-il un homme qui ne sait coudre que des souliers? non certes, il aura soin de choisir celui qui sera capable de lui faire de l'ouvrage bien conditionné, parceque c'est dans son intérêt.

Veut-on faire élever un édifice, on a recours à un architecte; on s'assure de sa capacité, en lui demandant des plans, et en s'informant des genres de travaux qu'il a fait exécuter. On n'ira pas, à moins d'être fou, faire choix d'un homme qui n'aurait aucune idée de l'architecture.

Maintenant, voyons pourquoi on ne ferait pas dans l'intérêt général, ce que l'on fait avec tant de soin dans son intérêt particulier. La véritable cause de cette insouciance que nous remarquons chez beaucoup d'individus, c'est qu'ils n'ont jamais bien réfléchi que l'intérêt particulier est intimement lié à l'intérêt général, que ce sont deux choses inséparables.

Mais, tâchons d'appuyer par des exemples ce que nous venons d'avancer, et montrons que les intérêts du pauvre aussi bien que ceux du riche, ne peuvent être séparés de l'intérêt général puisque tous font partie de la grande famille.

L'homme le plus pauvre possède toujours quelque chose, qu'il tient d'autant plus à ses petits objets qu'il lui serait difficile de les remplacer, s'il les perdait. Mais il a aussi une grande propriété à laquelle il est attaché autant que le riche l'est à la sienne; cette grande propriété, c'est sa vie, c'est celle de ses enfants; il ne veut pas qu'on y touche, car elle est sacrée.

Le riche a des maisons, des terres, des bois, de beaux meubles, des équipages, des voitures, des chevaux, des bijoux; de l'argent, des billets qu'il renferme soigneusement dans ses coffres-forts. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il tient à tout cela.

Enfin, si nous parcourons tous les ordres, tous les rangs qui composent la société, depuis l'empereur, le roi, le président d'une république, jusqu'au dernier artisan, nous verrons que tous possèdent plus ou moins, et que tous tiennent à conserver ce qu'ils ont.

Mais le moyen qu'on ne le leur enlève pas. Seuls, isolés, ils sont sans force. Il faut donc qu'ils s'unissent pour se soutenir mutuellement. De là l'origine des sociétés. Mais comme ces sociétés ne pouvaient exister sans chefs, sans qu'il s'établit un hiérarchie; on a senti la nécessité d'établir une échelle sociale, des hommes pour commander et d'autres pour obéir. Mais les peuples fatigués d'être exploités par des hommes qui n'avaient d'autre titre pour les commander que celui que leur confiait la naissance, secouèrent un jour violemment cette autorité; et à l'ancienne forme de gouvernement succéda une nouvelle forme, c'est celle que nous avons adoptée; la république. C'est-à-dire, gouvernement où tous les citoyens participent à la chose publique. Ici ce n'est plus le droit naissance qui confère les emplois, ce sont les suffrages des citoyens. A qui les citoyens doivent-ils accorder leurs suffrages? à l'homme le plus digne, le plus capable de remplir l'emploi vacant. Il y va de leur intérêt, et s'ils n'y font pas attention, ils subissent toutes les conséquences du mauvais choix qu'ils auront fait. Mais voyons qu'elles peuvent être ces conséquences; et faisons bien sentir, ce que nous avons avancé plus haut, que l'intérêt particulier est inséparable de l'intérêt général.

Vous, notre concitoyen, vous payez taxe, vous êtes électeur mais cela ne vous intéresse pas; vous avez votre commerce qui vous occupe, vous ne pouvez quitter votre maison, vous n'allez pas à l'élection, vous ne votez pas.

Vous aussi, notre concitoyen, c'est autre chose, vous avez une partie de plaisir, un diner ce jour-là, vous ne voulez pas vous en priver; vous n'allez pas à l'élection.

Et vous, vous n'y allez pas non plus, parcequ'il fait trop chaud, trop froid, et que vous n'aimez pas à vous déplacer.

Et vous, vous ne possédez que très peu de chose, peu vous importe le choix, il ne vous rendra pas plus riche.

Et vous, vous y allez, n'est-ce pas. Oui, et à qui donnerez-vous votre voix? vous n'en savez rien. Vous verrez ce qu'on dira quand vous serez au lieu de réunion.

Vous aussi, vous vous dirigez vers le rendez-vous, mais qui allez-vous élire? Un homme capable d'être à la tête de l'administration—vous connaissez bien ses antécédents? vous l'avez souvent fréquenté? oui—citez-nous donc quelques uns de ses titres à la faveur du peuple, car nous avons besoin de fixer notre choix sur un homme qui s'occupe de nos intérêts. Eh bien, parlez, nous attendons—que dites-vous?—c'est un bon garçon, c'est un bon vivant—mais enfin, ses titres, n'en connaissez vous pas d'autres que ceux-là? non, cela me suffit.—Allez, allez, quant à nous, comme cela ne nous suffit pas, nous cherchons autre chose qu'un bon garçon, il nous faut un homme, et un homme capable, et votre bon garçon ne nous paraît pas réunir les qualités requises pour un tel emploi. Adieu, nous allons voir ailleurs si nous ne trouverons pas mieux, car, voyez-vous, estimable concitoyen, nous attachons une grande importance à ce choix, parceque nos intérêts les plus chers, notre vie même en dépendent.

Vous tous, donc mes amis, qui vous dispensez d'aller à l'élection sous prétexte d'affaires, de parties de plaisir, d'insouciance, de froid, de chaud, et vous qui y allez sans savoir pour qui vous voterez, et vous qui voulez donner votre vote à un bon garçon, à qui vous ne reconnaissez pas d'autre titre, vous ne réfléchissez donc pas que cette question est pour nous tous de la plus haute importance. Ecoutez, vous allez voir le résultat [illegible] indifférence sur une affaire aussi grave; tous vous possédez quelque chose et vous y tenez.

Vous avez, vous, une maison de commerce, c'est votre fortune. Des voleurs s'y introduisent, et vous dépouillent, qu'avez-vous à vous plaindre? vous n'avez pas été à l'élection.

Vous, vous aimez vos plaisirs, mais au milieu de votre joie bien innocente, on vient vous troubler, vous répondez, on vous assomme. Qu'avez-vous à dire? vous n'avez pas pris part à l'élection.

Vous, vous craignez le froid, le chaud, vous ne voulez pas vous déplacer, mais on met le feu à votre maison, force à vous de courir de vous exposer au froid pour éviter le chaud—N'allez pas vous plaindre—Vous vous êtes dispensé de l'élection.

Vous qui ne vous intéressez pas à cela parce que vous possédez peu de chose, une charette passe au galop dans la rue, écrase votre enfant—contentez-vous de le pleurer—Vous vous êtes peu soucié de l'élection.

Vous, c'est différent, vous avez pris part à l'élection; mais vous avez donné votre voix au premier venu, sans vous inquiéter des suites de votre indifférence—mais voilà que le soir rentrant bien tranquillement chez vous, vous vous cassez la jambe dans un trou, que la police n'a pas eu la précaution de boucher; n'accusez personne, car qui avez-vous chargé de veiller à votre sûreté?

Enfin vous, vous avez donné votre voix à un bon garçon, un bon vivant, dont vous avez fait l'aimable connaissance dans la société des amis de la joie; vous avez compté qu'il veillerait à vos intérêts, vous vous êtes trompé—ne venez donc pas vous plaindre aujourd'hui, de la perte que vous avez faite, d'une fille adorée qui vous a été enlevée dans une épidémie, on ne peut pas se livrer à ses plaisirs, être un bon garçon, comme vous l'entendez, et s'occuper de la salubrité publique. Une autre fois, choisissez un autre homme que ce que vous appelez un bon garçon, car un bon garçon n'est pas une capacité telle qu'il nous en faut une.

Après avoir tracé rapidement une bien faible partie des conséquences funestes que peut entraîner un choix tel que celui que nous venons de citer; faisons ressortir les heureux résultats qu'aurait nécessairement l'élection d'un Maire vraiment digne des suffrages de ses concitoyens.

Pour prétendre à une faveur aussi grande on doit être plus que ce qu'on appelle un bon garçon, car il faut nous figurer qu'un Maire à la *Nouvelle-Orléans, représentant une ville qui*, par ses relations commerciales, est pour ainsi dire une ville d'Europe, les actes de son administration ont quelque retentissement dans cette parti du monde, et que selon qu'il gère bien ou mal, on juge avec avantage, ou avec désavantage de nos institutions qui, si elles étaient suivies, serviraient de modèle à toutes celles que les peuples d'Europe veulent se donner, mais comme on est naturellement porté à juger du mérite d'une chose par les résultats, quelle idée peut-on avoir de nous, quand on voit ou quand on apprend ce qui se passe ici! l'odieux retombe sur les institutions, et cependant c'est le mauvais choix seul que nous avons fait, qu'il faut accuser de tout le mal. C'est le bon garçon qui nous vaut cette réputation de ville où règne la licence, la malpropreté, le désordre, la peste enfin.

Après tout cela, il se trouvera encore des hommes assez faibles, assez indifférents, assez ennemis du bien public, pour sacrifier l'intérêt général, à un amour propre de coterie, pour *préférer le déshonneur à la gloire, la maladie à la santé*, la vie à la mort! non, il n'en sera pas ainsi, nous avons trop bonne opinion de nos concitoyens pour croire qu'il y en ait un seul parmi eux, qui ose persister à soutenir une cause, qui ne pourrait donner qu'une idée bien défavorable du caractère que l'on doit supposer à un vrai Républicain. Si encore on pouvait motiver *un tel vote par quelques bonnes raisons, si* l'on pouvait articuler les titres que peut avoir à un tel honneur le candidat que l'on présente, que l'on défend, que l'on soutient. Mais rien. Car les partisans de M. le Maire n'ont jamais trouvé de réponse aux terribles accusations que nous avons lancés contre lui. Ce silence seul les condamne.

Si les admirateurs de Mr. le Maire pouvaient nous prouver que leur créature, que cet homme pour lequel ils ont un attachement si grand, si constant, a seulement fait exécuter les ordonnances de police, nous n'en demanderions pas davantage, nous passerions sur bien d'autres qualités par lesquelles un Maire devrait se distinguer, mais qu'il n'est pas donné à tout homme de posséder. Nous lui ferions grâce des poignées de mains, des belles promesses, qui sont pour nous, une monnaie qui n'a plus cours.

Mr. le Maire ne met aucune ordonnance de police à exécution. Nous dirons plus, il foule aux pieds les lois rendues par la Législature. En voulez-vous une preuve? Nous avons cité hier une loi qui exige que les listes portant les noms des électeurs soient affichées dans plusieurs endroits de la ville, quinze jours avant l'élection; l'élection du Recorder se fera le 10 de ce mois, nous sommes aujourd'hui le 4, et les listes ne sont pas affichées.

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons, M. le Maire a donné sa démission. Il sent qu'il n'a pas les capacités *nécessaires pour porter un tel fardeau*. Qu'il rentre donc dans la vie privée d'où il n'aurait jamais dû sortir, pour son honneur et pour le bonheur de cette ville. *Pensons-y sérieusement*, nos intérêts particuliers sont liés à l'intérêt général, qui pourrait en douter? Ainsi, dans toute élection, mettons les principes avant les personnes.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Par l'arrivée des goëlettes *Thaddeus* et *Bonita*, arrivées de Tampico, nous avons des nouvelles de cette ville, du 23 novembre, et de Mexico du 13. Ces arrivages confirment ce que nous avons publié dans notre feuille de lundi dernier, sur le rétablissement de la tranquillité dans ce pays, et l'expulsion d'un grand nombre de personnages marquans.

Nous l'avons toujours dit, et ceux qui ont été opposés sont maintenant convaincus, qu'il n'y avait au Mexique qu'un Santa-Anna, capable de rallier les esprits, et de ramener à l'ordre la liberté trop long-temps chancelante dans ce pays; il vient de porter le dernier coup aux suppôts du dépotisme. Une marche sûre dans la voie constitutionnelle, va donc enfin, tirer ce beau pays du cahos auquel il semblait condamné; et dès qu'un dernier effort aura purgé le sud de la république, et que l'état militaire, réduit, ne laissera plus à la disposition du premier brouillon des troupes trop nombreuses pour être bien payées, et dont les officiers sont trop souvent changés pour que la discipline s'y implante; nous verrons d'immenses progrès couronner les efforts de ces hommes vraiement libéraux triompher de ce parti occulte, et sans cesse renaissant, qui déjà tant de fois a mis la république si près de sa perte. Honneur à Santa-Anna, le libérateur de son pays, et le héros de la liberté! Honneur à ceux dont les talens et les conseils secondent si bien ses vues libérales et patriotiques?

A l'appui de ce que nous avançons, nous publions quelques lettres très-intéressantes, qui consolident les opinions que nous avons toujours émises.

(Extrait d'une lettre de Mexico du 6 novembre,)
Adressée à l'éditeur de l'Abeille.

Les expulsés et les prisonniers de Guanajuato, sont partis d'ici dimanche dernier, avec une escorte pour Vera-Cruz; et on dit qu'ils doivent s'embarquer pour la Nelle-Orléans; (*) s'il en est ainsi, vous verrez beaucoup de nos grands personnages, ou du moins une partie d'eux. Les factieux, dans le sud du Mexique se sont rendus au gouvernement, et à l'exception de Canalizo et de Duran, qui sont à Vajaca, et quelques bandes de voleurs qui prennent les armes dans le seul but de se livrer au pillage, le pays peut-être considéré comme tranquille, et tout porte à croire qu'il le sera. Les dîmes sont abolies; la loi qui crée les chanoines est annulée; le congrès s'occupe d'un nouveau tarif abolissant les douanes internes; il travaille également à la réorganisation de l'armée. Les portes des couvents sont ouvertes à ceux qui veulent en sortir, et déjà quelques reclus ont profité de cet avantage.

(AUTRE LETTRE.)
Mexico, 13 novembre.

Le congrès a décrété qu'à l'avenir, les marchandises importées sur des bâtimens nationaux, paieront 20 pour cent de moins que celles importées sur des navires étrangers, ce décret porte la date du 24 octobre. Un autre décret suspend le papier pour les droits; cette mesure a été adoptée par le gouvernement d'après la ferme conviction qu'il a sur le rétablissement de la tranquillité. Il vient de s'emparer des biens des églises et des couvents, qu'on évalue à cent millions de piastres, ce qui le mettra à même d'éteindre la dette publique.

AUTRE LETTRE.
Mexico, 7 novembre.

Il y a un projet devant le congrès, qui, s'il est adopté, permettra les droits de *drawback*, des entrepôts, etc. et qui annullera les douanes internes. Ravala et tous les hommes aussi bien pensant que lui, soutiendront ce projet.

(*) Nous avons annoncé leur arrivée dans notre feuille de lundi dernier.

(Du Daily Advertiser de Baltimore.)
20 novembre.

Troubles a Richmond.—Un ami a eu la bonté de nous communiquer une lettre d'un citoyen respectable de Richmond, dont nous fesons l'extrait suivant:

Richmond, 18 novembre 1233.

"Notre ville est aujourd'hui dans une grande agitation. Le gouvernement a ordonné à la cavalerie de se tenir prête à sortir au premier commandement, avec 9 cartouches à balle. Quelques personnes disent que la prison sera forcée ce soir et que Robert B. Randolph en sera tiré. L'opinion publique en faveur de Randolph est très prononcée dans cette ville. D'autes prétendent que c'est pour empêcher qu'on n'emmène John H. Pleasant dans le cas où le juge déciderait contre lui. Le gouverneur a été voir Randolph deux fois, dit-on, après quoi il a donné ses ordres. L'agitation est extrême ce soir. Nombre de personnes préparent leurs armes à feu. J'espère cependant qu'il ne se passera rien de facheux."

Les derniers journaux de Richmond annoncent que M. Randolph a été arrêté par le marshal des Etats-Unis du district, et enfermé dans la prison de Henrico, en vertu d'un mandat d'amener fondé sur un acte du congrès du 15 mai 1830, pour une somme excédant 20,000 piastres. M. Pleasants l'éditeur responsable du *Richmond Whig* a aussi été arrêté par le marshal, jeudi dernier comme coupable de mépris de la cour du Comté d'Alexandrie, en refusant d'obéir au mandat de comparution comme témoin dans l'affaire de l'attaque du président par M. Radolph.

Le *Ricmond Compiler*, journal de l'opposition, contient un article fort violent au sujet de l'arrestation de Randolph. Il assure que cet acte a excité une indignation générale parmi les citoyens de Richmond, la somme pour laquelle il est arrêté étant audelà de 5 fois plus forte que la balance trouvée contre lui par la cour d'enquête. Le même journal dit que "M. Randolph a des amis qui ne souffriront pas qu'un marin dont le courrage à fait honneur à son pays, demeure en prison, victime de ceux dont la bassesse et la méchanceté l'ont mis dans cette situation" cette phrase est écrite à dessein en petites capitales.

S'il n'en eut pas été ainsi, nous aurions supposé qu'il voulait dire que les amis de M. Randolph étaient prêts à lui servir de caution pour le montant mentionné dans le mandat, marche à laquelle personne ne pourrait objecter, mais pris en connection avec l'extrait de la lettre ci-dessus, il y a raison de croire, tout incroyable que cela puisse paraître, que l'opinion publique est tellement en faveur de cet individu, à Richmond, que ses amis veulent le tirer de prison par la force.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.
Navire Girard, Rich, Grunach, Harrison, Brown & co
Navire Napier, Lucas, Liverpool, L H Gale

Arrivés.
Brick Alexander, Pendleton, de Boston.
Brick Criterion, Quillen, de Philadelphie.
Brick Palm, Madison, de la Mobile.
Goel Franklin Green, Waite, de Matanzas.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
DES propositions cachetées, pour la charpente de la maison de Banque à bâtir encoignure des rues de la Douane et Royale, seront reçues jusqu'au 15 du courant. Les personnes qui désirent contracter s'adresseront, pour les explications, à l'architecte qui se trouvera à la banque chaque Mardi, Jeudi et Samedi entre 4 et 6 heures de l'après-midi.
4 déc J. B. PERRAULT, caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
N.-Orléans, 3 décembre 1833.
LETTRES de change de telle somme qui pourra convenir aux acquéreurs, à vendre à la dite banque.
4 déc RICHARD RELF, caissier.

SOCIETE—Les soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *M. S. Cucullu, Lapeyre & Co.* Nouvelle-Orléans, 1er. décembre 1833.
M. S. CUCULLU,
J. M. LAPEYRE,
4 déc—a THOMAS CUCULLU,

AVIS—Les personnes auxquelles pouvait devoir feu Jacques Vienne, sont priées de présenter leurs réclamations à John Fréret, son exécuteur testamentaire, ou au soussigné, rue du Canal, No. 79.
4 déc—1m. Chs. L. GARNIER.

ACTIONS DE LA BANQUE DU COMMERCE.
2700 ACTIONS en vente, délivrables de suite ou le 11 courant, à un crédit de 4 mois, en billets endossés à satisfaction. S'adresser à
4 déc—1 S. & M. ALLEN & Co.

MAITRE DE PIANO.
LE soussigné professeur de musique et pianiste, offre respectueusement ses services aux habitants de cette ville, dans cette branche d'éducation. Il peut donner des preuves les plus satisfaisante sur ses capacités et sa manière d'instruire. Les progrès rapides de ses élèves, sont un surgarant de sa méthode; il possède des certificats des personnes les plus respectables.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'Hôtel Richardson. M. MAURY,
N. B. Il accorde et répare les pianos, et en a à vendre.
4 déc—3

CHARBON ECOSSAIS.
EN déchargement aujourd'hui, du navire anglais Jane, de Greenock, au-dessous du marché aux légumes, 700 barils de charbon Ecossais de première qualité, et en vente sur la Levée, au magasin des Trois Sœurs, encoignure des rues du Camp et Julie, chez
4 déc—3 JOSEPH WEBBER, jr.

MME. PRADAT, née Elizabeth Iselin, mon épouse, ayant quitté ma maison, le 2 décembre courant, emportant tous ses effets, mon argenterie et la plus grande partie de mon linge de ménage, je préviens le public que je ne paierai aucune dette qu'elle pourrait contracter, sans mon autorisation expresse et écrite.
4 déc—3 P. PRADAT.

A VENDRE en débarquement du brick le Gustave-Ernest, vis-à-vis la rue Bienville, les articles suivants, savoir:
41 barriques vin rouge, Pauliac Médoc, 1830,
275 caisses do. do. do. 1828.
150 barriques vin rouge, Montférand, 1830.
106 caisses vin vieux rouge, Léoville Médoc 1828.
61 caisses do. do. Château Margaux, 1825.
20 demi-bques. vin blanc Barsac, 1830.
4 barriques vin rouge Hauts-Brion *Mission* de première qualité.
4 barriques vin rouge, do. do. 1827.
4 barriques do. do. do. 1830.
54 caisses do. do. do. 1825.
10 caisses sirop de Grozeille.
10 do. do. de Framboise.
15 caisses fruits à l'eau-de-vie.
28 caisses liqueurs superfine.
200 paniers Anisette.
10 caisses olives farcie.
15 paniers huile surfine.
2 caisses contenant 100 chapeaux de soie de première qualité.
1 caisse Champignons.
Journellement attendu par le navire français l'Eucharis, de Bordeaux.
6 pipes eau-de-vie de Cognac, 3me. preuve
1 do. vieille eau-de-vie do., de la marque Dupuy.
53 caisses vin blanc hauts Barsac.
60 damejeanne vinaigre blanc.
48 caisses vin blanc Haut Sauterne.
460 livres étoupe.
Pour les prix et conditions, s'adresser à R. A. Lefebvre, rue St-Louis, chez Monsieur James Chastant.
4 décembre—3

FRUITS DE MALAGA, &c.
EN débarquement du brick Globe, de Malaga,
800 caisses de raisins muscats et fleuris,
400 demi-caisses et quarts de caisses.
133 jarres de raisine,
414 tonneaux d'eau de vie espagnole, pour le marché mexicain; à vendre par
4 déc LINCOLN & GREEN.

ANGLAIRE offre à vendre au plus juste prix, un assortiment de vases et pendules du meilleur goût, et qu'il vend en garantie; aussi, jolies montres de Lépine à savonnettes, balances avec leurs plateaux et leurs poids; boîtes à compartimens pour MM. les marchands de la côte, un assortiment de corsets des meilleures fabriques de Paris, plaquages, tels que, chandeliers, de toutes grandeurs do. avec girandoles, bourgeoirs façons anglaises et françaises, caffetières, sucriers, moutardiers, dessous de carafes et de bouteilles, bouchons garni de plaquages, sallières, petites assiettes pour verres à liqueurs et tasses à café, hurettes pour garnitures d'autels avec leurs plateaux; aussi, un assortiment d'argenterie de toutes espèces, tant anglaise que française.
Comme par le passé, il monte le brillant et fait toutes espèces de raccommodages dans le bijou, plaquage et argenterie, et il achète les matières d'or et d'argent
4 déc ANGLAIRE, rue Royale, No. 230.

HUILE DE LIN—20 barils, (qualité supérieure,) en débarquement du bateau à vapeur Don Juan, et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
4 nov 28 et 29, Nouvelle-Levée.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont transporté leur bureau de courtage au numéro 164, rue de Chartres, en face de M. Petitpain, et offrent à vendre à l'amiable, les propriétés ci-après:
Une superbe propriété située dans le carré de la ville, le terrain mesure 40 pieds environ de face sur une profondeur de 150 pieds, et comporte trois locations, en briques.
Une autre propriété située rue de l'Hôpital entre Royale et Condé, le terrain mesure 45 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 40 pieds de profondeur. Les bâtisses sont en briques.
Une maison située au faubourg Tremé continuation de la rue St.-Anne, entre les rues Marais et Villaré, presqu'en face de la nouvelle prison; le terrain mesure 30 pieds de face sur 120 de profondeur. La maison est en bois.
Une autre maison en bois, bâtie sur un terrain de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondenr, situé au faubourg Marigny, rue d'Amour entre les rues de l'Union et des Français, No. 152.
Une propriété située au faubourg de l'Annonciation, le terrain mesure 52 pieds de face à la rue des Pacanniers sur une profondeur de 120 pieds (mesure américaine) entre les rues Richard et St. Jean Baptiste. La maison est en bois et se compose de 3 appartements, galerie, cabinets, &c. LAROCHE & GAUTIER, courtiers.
4 décembre rue de Chartres, No. 164.

$15 DE RECOMPENSE.
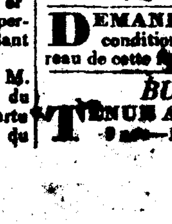
EGARE du bateau à vapeur Warsaw, samedi dernier, la négresse SYLVIA, *âgée d'environ 29 ans, parlant anglais* seulement. On l'a vue samedi dans l'après-midi, près du canal Carondelet avec son enfant âgé d'environ 1 an, demandant après son maître.
La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la recondaira à M. J. Plaisser, hôtel Bishop, ou à H W. PALFREY,
4 déc—1 ☞ rue Gravier, No. 55.

DEMANDE—On demande un bon jardinier. Les conditions seront avantageuses; s'adresser au bureau de cette feuille. 27 nov—12

BUREAU DE CHANGE.
TENUE AU No. 28, RUE BIENVILLE, par
9 nov—1m J. A. BERNARD.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 5 DECEMBRE 1833.

MADAME DUBARRY.
Comédie vaudeville en 3 actes.

LA QUARANTAINE,
Comédie-Vaudeville en un acte de M. Scribe.

NUMEROS TIRES
de la 11ème. Classes extra, pour l'année 1833, de la loterie de l'Eglise française Evangélique.
11—12—25—29—3—16
Classe No. 12, billets seulement, $2; gros lot, $8,000. Demain.—66 Numéros—10 Tirages.
3 dec D. MALCOLM, directeur.

SALLE DE BAL
AU COIN DES RUES D'ORLEANS & BOURBON.
LE soussigné annonce aux amateurs de danse, que l'ouverture de sa Salle de Bal, aura lieu samedi, 7 décembre,
PAR UN GRAND BAL
Paré et Masqué.
Il profite de cette occasion [illegible] annoncer que l'établissement vient d'être réparé [illegible] la Salle de Bal, qui est décorée d'une manière élégante. L'orchestre sera bien composé [illegible] exécutera des *Walses* et Centredanses nouvelles.
Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leur canne et manteau, ils trouveront également un magasin de costumes et de masques. M. MEILLEUR.
2 décembre—4

LOTERIE
DE L'EGLISE EVANGELIQUE
Française—Classe No. 12, de 1833.
Devant être tirée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jeudi, 5 du courant.
D. MALCOLM, DIRECTEUR ET PROPRIÉTAIRE,
D'après l'acte autorisant la Loterie.
66 NUMEROS——10 TIRAGES.
Billets seulement à 2$—Coupons en proportion.
Paquets de 22 billets entiers $44, garantis devoir [illegible]

GROS LOT:
8,000 PIASTRES!
1 Lot de 2,000 piastres,
2 Lots de $1,000 et $680
116 Lots de 100 piastres.

PROSPECTUS:

1	Lot de	$8,000	est de	$8,000
1	"	2,000	"	2,000
1	"	1,000	"	1,000
1	"	680	"	680
116	"	100	"	11,600
112	"	27	"	3,024
112	"	15	"	1,680
112	"	10	"	1,120
2184	"	4	"	8,120
15400	"	[illegible]	"	30,800
18840 Lots montant à				$68,640

BUREAU DE MALCOLM,
Maison Girod, 2d étage, directement en face de la Bourse Hewlett, où l'on entreprendra toute espèce d'affaires de COURTAGE ET DE CHANGE, à des termes avantageux. On y échange aussi des monnaies sans cours, des pièces d'or &c. à des taux modérés. 4 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu dans la rue du Canal, No. 34, pour compte de la succession de feu John Penrice, un grand assortiment de charactères d'imprimerie, presses, etc., composant l'établissement connu sous le nom de "Louisiana Advertiser."
Conditions de la vente—L'imprimerie sera vendue en un seul lot, l'acquéreur s'obligeant à payer trois billets, remis par le défunt John Penrice à Peter K. Wagner, dont *un de $1000 payable le 4 juin 1834, un de $333 33 payable à la même époque et l'autre de $1333 33 payable* à 4 et 8 mois, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la cour,
4 déc W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 16 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au No. [illegible] rue d'Orléans, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de Sarah Jussurum, décédée épouse de Solomon Cohn.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la cour,
4 déc W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 6 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Pilon, les esclaves suivants, savoir:
Une négresse nommée Cydalise, âgée d'environ 28 ans, et son enfant nommé Alexandre, de 10 mois.
Conditions de la vente: Moitié comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé chez H Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 16 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Lee, savoir: 2 Actions de la Compagnie de la Presse-à-Coton de la Nouvelle-Orléans, payées en entier; 78 Actions de la Banque des Artisans et Commerçants de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $10 par action ont été payées; 5 Actions de la Compagnie du Chemin à Coulisse de Pontchartrain, et 90 Actions de la Compagnie d'Assurance des Négociants de la Nouvelle-Orléans, souscrites sous les noms de Lee & Walton, sur lesquelles $30 par action ont été payées.
Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la cour,
4 déc W F C DUPLESSIS, rég.

AVIS—La maison de commerce existant dans cette ville, sous la raison de *Simon Cucullu*, sera dissoute à dater du 31 décembre. Monsieur *Manuel Simon Cucullu*, exécuteur testamentaire qui est seul chargé de la liquidation des affaires, prie les personnes à qui la dite maison peut devoir de présenter leurs comptes comme aussi ceux qui lui doivent de venir payer dans le plus bref délai.
3 déc—3

GRAINES DE JARDINAGE.
PAR le paquebot Saratoga, le soussigné reçoit directement d'un cultivateur, un assortiment de graines de jardinage de cette année, dont la bonne qualité lui est garantie. Pre. LEMOINE,
Rue Royale, No. 139, entre Toulouse et St. Louis.
3 déc—4

AVIS—A vendre par Blanc & Brugier—70 boucauts de Sucre, livrables à la Pointe Coupée, presque vis-à-vis le bayou Sarah, *cela convient très bien au commerce* de l'Ouest; les bateaux à vapeur peuvent atterer. 3 déc

100 PIECES Toile d'emballage d'Ecosse, en débarquement et à vendre par
3 déc B. BOOTH & CO.

A VENDRE par les soussignés chez M. Frémaux, libraire, *rue* Toulouse, No. 80.
Un grand assortiment de papiers peints et tintures à sujets, lithographiées; gravures et tableaux à l'huile des premiers peintres et dessinateurs; tapis de tables et d'appartements superfins; Velours d'hutreck franges de soie pour meubles; assortiment de fusils à piston et pistolets de Lepage de différents calibres, écharpes, ombrelles, peignes, soie, robes de bal et objets de fantaisies pour dames, cols, et portefeuilles; Vins de Champagne et Chambertin, 1ère. qualité, artifices divers, capsules ouvrantes, pendules et montres de choix, cartons de bureaux et queux de billards, à bon marché.
Monsieur Frémauq prévient de nouveau qu'indépendamment de son cabinet de lecture composé au moins de 7,000 volumes du meilleur choix. Il vient de recevoir 1200 volumes des ouvrages les plus nouveaux à vendre, ainsi qu'une collection de Manuels de différents états; Traités de Songe, &c.
3 déc—15 V. HEBERT & FREMAUX.

Magasin d'articles nouveaux de Paris,
RUE DE CHARTRES, No. 182.
ALEXANDRE PAYA, arrivé depuis peu de jours de Paris, offre à vendre à des prix modérés, les articles suivans, savoir:
Un très bel assortiment de librairie, parfumerie, bijouterie, lithographies, sujets gracieux, batailles et tableaux à l'huile, nécessaires de dames et pour hommes, Cartonnages pour *étrennes, palatines, roas, manteaux de dames*, sacs de fantaisie, mouchoirs en batiste et foulards des Indes; parapluies fins, ombrelles, cannes à poignards, épées et autres; fusils et ustensiles de chasse, jolis pistolets de proche, couteaux-poignards et poignards à gaine; coutellerie fine, chapeaux de soie première qualité et casquettes en draps fin; gands dyers, cravattes noires, cols de fantaisie, *chemises en toile et en perkale*, porte-feuilles, brosses, miroirs, étuis à cigarres, bretelles, briquets de poche, lampes, flambeaux, papiers à lettre fin et articles de bureaux et un grand nombre d'objets de fantaisie.
Liqueurs fines de Marie Brizard et Roger, de Bordeaux, cages et grains pour oiseaux. 2 déc—1 ☞

DEUX bonnes NOURRICES à louer, s'adresser rue Dumaine, No. 511, chez M.
2 déc—d MAURICE PIZETTA.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE.
RECU par le Gustave Ernest, de Bordeaux, et à vendre
100 Caisses Fruits à l'Eau-de-Vie.
En magasin—12 demi pipes d'Eau de Vie de Cognac, (ayant droit à l'exportation. L. G. SARRINOT,
20 nov—2 rue St-Louis, No. 90

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.
SAMEDI, 14 décembre, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, à midi,
Une belle HABITATION, établie en sucrerie, avec tous ses édifices qui consistent en une maison de maître, une sucrerie, hôpital, magasin, cabanes à nègres, et autres édifices, accessoires, tels que le tout se comportera au jour de la vente.
De plus: 10 arpents de cannes mises en matelas pour planter. *Il est bien entendu* que les animaux et bêtes à cornes, outils et instruments aratoires, ne seront pas vendus avec l'Habitation, mais formeront un lot séparé.
La susdite habitation appartenant auparavant à M. Pierre Pujol Perret. Elle est située à la paroisse St. Charles, rive droite du fleuve à environ 11 lieues de la Nouvelle Orléans, mesurant 8 arpens de face au fleuve, sur la profondeur ordinaire de 40 arpens et plus s'il s'en trouve. Le vendeur ne garantissant néanmoins que 40 arpens de profondeur; elle est bornée du côté d'en haut par l'habitation de Mme. veuve St. Martin jr. et de l'autre côté par celle de MM. St. Martin Frères.
Conditions de la vente: 2000 piastres comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Immédiatement après la vente de la susdite habitation on procèdera à celle des 27 *esclaves suivans qui* étaient attachés à la même habitation, tous créoles ou depuis longtemps dans le pays; bons sujets et accoutumés aux travaux d'une habitation; et garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas.
Alexandre, âgé de 28 ans, commandeur, excellent sujet; Zénon, de 30 ans, charretier, pelle, pioche, et bon sujet; Isidore de 27 ans, do.; Noël, de 24 ans, do.; [illegible], de 22 ans, do.; Janvier, de 35 ans, do.; Sandy, de 17 ans, do.; Davis, de 24 ans, do.; James, de [illegible] ans, do.; Bazile, de 24 ans, do.; Williams, de 22 ans, do.; Azor, de 40 ans, nègre africain, excellent sujet, bon à tout; Jacques, de 35 ans, charretier, pelle, pioche, &c.; André, de 22 ans, do.; Ned, de 24 ans, Jacko, de 65 ans, do.; Jo-équici, do.; Arlequin, de 60 ans, ayant une hernie; Petit James, de 60 ans, do.; Marie, de 32 ans, négresse créole, assez bonne cuisinière et excellente hospitalière; Louise, de 19 ans, négresse créole, et son enfant Sosthène, âgé de 5 ans; Angélique, de 55 ans, do.; Raigune, de 40 ans; et son enfant Augustin, âgé de 9 ans; Adeline, de 14 ans, do.
Conditions: Un tiers comptant, et le reste à 1 an.
N. B. Les personnes qui désireraient acheter et soumettre des propositions à l'amiable avant le 14 décembre 1833, jour de vente, peuvent s'adresser à Ms. P. et L. rue Toulouse, No. 60. 4 déc

PAR TRICOU ET CANONGE.
IL sera vendu, le samedi 14 décembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett,
NANCY, âgée de 22 ans, depuis 8 ans dans le pays, bonne blanchisseuse *et repasseuse, cuisinière* et domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, not. pub.. aux frais des acquéreurs. 4 déc

POUR MANCHESTER (Rivière Yazoo)
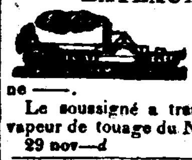
Le bateau à vapeur ABEONA, cap. Glover, partira aujourd'hui, à 4 heures P. M. pour les ports susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
3 dec TOURNE & BECKWITH.

BATEAUX DE REMORQUE.
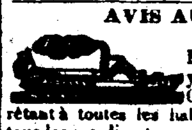
Le POST-BOY, capitaine Davis.
Le PILOT, capitaine Riddle.
Le CALEDONIA, capitaine ——.
Le soussigné a transporté son bureau des bateaux à vapeur de touage du No. 67 au No. 92, rue de la Levée.
29 nov—d WM. FITZ, Jr.

AVIS AUX HABITANTS.
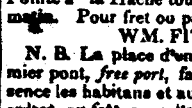
Le bateau à vapeur paquebot AMULET, capit. Busham, fait des voyages réguliers entre la Nouvelle-*Orléans et la Pointe à la Hache*, s'arrêtant à toutes les habitations sur la côte. Il part d'ici tous les mardis et samedis, à 10 heures du matin, et de la Pointe à la Hache tous les lundis et Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
WM. FITZ, Jr., rue de la Levée, No. 92
N. B. La place d'embarcation de l'Amulet est au premier pont, *free port*, faubourg *Marigny*; pendant son absence les habitans et autres personnes peuvent laisser leurs ordres ou frêt avec l'agent pour être envoyé. L'Amulet peut, à chaque voyage, prendre sur une habitation cent boucauts de sucre pour être livrés à bord des bâtimens en ville, s'il est prévenu d'avance. 29 nov—d

POUR LE LAC WASHINGTON & LE LAC PROVIDENCE—*Et les ports intermédiaires.*
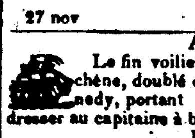
Le bateau à vapeur WABASH, capitaine B. Olney, partira immédiatement, pour les ports susdits, le jeudi 28 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
27 nov 28 et 29, Nouvelle-Levée.

A FRETER.
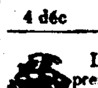
Le fin voilier, navire ULYSSES, construit en chêne, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, portant environ 1150 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
4 déc rue Royale, No. 117

POUR LE HAVRE.

Le navire NATCHEZ, capitaine White, de première classe, doublé et chevillé; partira sous peu pour le dit port, et peut prendre 400 balles de coton. Pour fret desquelles, ou pour passage, ce navire ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
I. OGDEN & Co.
30 nov rue du Canal, No. 72

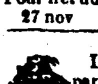
POUR LIVERPOOL—Le navire A. I. NEW-ORLEANS, capt. Patten, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à
27 nov LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES.

Le navire la CECILIA, capitaine Angaud, partira vers le 8 décembre. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
23 nov J. MAGER.

POUR LE HAVRE.
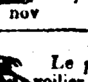
Le navire de 1ère. classe doublé et chevillé en cuivre AUSTERLITZ, capitaine Wm Hammond, a commencé à charger et partira du 28 au 30 courant. Pour frêt de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à
22 nov Fr. PERRET & GALLY.

POUR LE HAVRE.
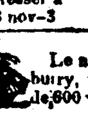
Le navire SALEM, capitaine Destébecho, partira du 1er. au 5 décembre. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
21 nov J. MAGER.

A VENDRE.

Le *pilot boat* BLOOMING YOUTH, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à LEFEBRE & DUREL,
16 nov—3 au Basein.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. I. ST.-PAUL, capitaine Woodbury, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
18 nov LINCOLN & GREEN.

POUR GREENOCK.
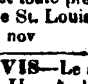
Le navire fin voiler GIRARD, capitaine Rich, *partira sous peu. Pour frêt ou passage*, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO,
15 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.
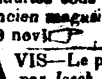
La goëlette fine voilière LEONARD, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilotte, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 ans, et toute prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face la rue St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,
15 nov rue Royale, No. 117

AVIS—Le soussigné ayant pris en société le docteur Hough, les affaires de la maison seront désormais conduites sous la raison sociale de *Cannon & Hough*, à *l'ancien magasin, rue Tchoupitoulas, No. 13.*
9 nov ☞ M. CANNON.

AVIS—Le public est prévenu que les pouvoirs donnés par *Jacob Malossy*, autrefois de cette ville, à Marie Antoinette Molly, son épouse, ont été dûment révoqués par acte du 16 septembre 1833, déposé en brevet en l'étude de M. Oct de Armas, notaire public. 29 nov—3

GROSEILLES FRAICHES & CITRONS FRAIS—Un assortiment choisi de ces articles, reçus et à vendre par le soussigné, par livre ou par quantité. S'adresser à WM. [illegible], rue de la Douane, No. [illegible]
Aussi—Un assortiment de sauces pour poisson, [illegible] au champignon, à la noix, &c. et fruits à l'eau de vie choisis &c. 3 déc

AVIS D'EXECUTEURS TESTAMENTAIRES.
LES soussignés exécuteurs testamentaires des dernières volontés et testament de Saml. Livermore, décédé, prient ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de les présenter à un des soussignés pour être liquidées et ceux qui doivent à la dite succession de vouloir bien régler leurs comptes. THOMAS HADEN,
27 nov—13 L. OGDEN.

VENTES A L'ENCAN.
PAR H. J. DOMINGON & HEWLETT & BRIGHT.
BELLE PROPRIETE A VENDRE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse d'Orléans, il sera vendu samedi, 4 janvier 1834, à la Bourse, les belles propriétés ci-dessus décrites, se composant de 6 TERRAINS, (dont quelques uns sont des lots de batture) situés dans la cité de Lafayette, faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, savoir:
3 TERRAINS situés sur la Batture et formant l'encoignure des rues Sixième et Levée, et du débarquement Lafayette.
No. 8, formant l'encoignure des rues Sixième et Levée et du débarquement Lafayette, ayant 34 pieds 2 pouces de face, sur 145 pieds de profondeur du côté contigu à la rue Sixième et 143 pieds, 8 pouces de l'autre.
No. 7, attenant au No. 8, à la même dimension de face sur une profondeur de 142 pieds sur 4 pouces.
No. 6, attenant au No. 7, borné de l'autre côté par la propriété de M. Levi Pierce, à la même dimension de face que les Nos. 8 & 7 sur une profondeur de 141 pieds.
Ces trois lots ont en addition à leur profondeur, depuis la rue de la Levée jusqu'au débarquement Lafayette; tous les droits de batture, dont il y a environ 30 pieds, plus ou moins, entre le dit débarquement et le fleuve,
Aussi—5 lots situés à l'encoignure de la Levée et Septième, savoir:
Le No 1, formant l'encoignure des rues de la Levée et Septième, mesurant 23 pieds 8 pouces sur la rue de la Levée sur une profondeur de 96 pieds d'un côté et 108 pieds 1 pouce de l'autre.
Le No 2, attenant au No 1, a la même mesure de face sur la rue de la Levée et une profondeur de 110 pieds 8 pouces.
Le No 3, attenant au No. 2, a la même mesure de face sur la Levée et 117 pieds, 3 pouces 4 lignes de profondeur.
Le No 4, attenant au No 3, a la même mesure de face sur la rue de la Levée, sur une profondeur de 124 pieds 5 pouces.
Le No 5, attenant au No 4, est borné de l'autre côté par la propriété de M. Benj. Buisson; il a la même mesure de face sur le No 4 et une profondeur de 131 pieds.
Ces 5 lots sont bornés par derrière par la propriété de M. Benjamin Buisson, à l'endroit où la largeur de chacun des dits lots est réduite à 22 pieds 11 pouces ou en d'autres termes; où les dits lots ont 9 pouces de moins de largeur que la partie qui est sur la rue de la Levée
Le tout conformément au plan fait par M. Benj. Buisson, et déposé au café de la Bourse.
Conditions: un sixième payable comptant, 2 sixièmes le 12 mars 1834, un sixième le 18 novembre 1834, un sixième le 12 mars 1835, un sixième le 12 mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente passés chez Wm. Boswell, not. public, aux frais des acquéreurs. 3 déc—4, 1pa.

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le jeudi, 5 décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,
1°. Louis, âgé de 35 ans, charpentier charretier, et bon à tout sur une habitation; avec sa femme Silvia, âgée de 35 ans, cuisinière, et négresse de champ; plus leurs trois fils, Jinkins, âgé de 8 ans; Willis, de 4 ans; et Bunell de 8 mois.
2°. Dun, âgé de 28 ans, bon cuisinier et domestique de maison, avec sa femme Suzan, âgée de 25 ans, cuisinière et blanchisseuse; plus leur fils George, âgé de 4 ans, et leurs deux filles une de 2 ans, et l'autre de 6 mois.
4°. Ben, âgé de 25, nègre de champ et drayman.
5°. Harriett, âgée de 25 ans, bonne domestique et négresse de champ, avec son fils Frif, âgé de 5 ans.
Ils sont tous entièrement garantis.
Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez H. Pédesclaux, not. pub. 3 déc

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu le samedi, 14 décembre, à midi, un demi Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, de cette ville, faisant partie du terrain, désigné par le No. 346, de l'ilet No. 32, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel il existe une maison en bois, composée de deux chambres et de deux cabinets; lequel demi-terrain est très élevé, ayant été remblayé à grands frais et est entouré en pieux de bout neufs; le tout conformément au plan dressé le 4 juin dernier par M. Bourgerol et déposé à la Bourse de M. Hewlett.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billet endossés à satisfaction et hypothèque. 2 déc

PAR T. MOSSY.
JEUDI, 5 décembre prochain, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi, une négresse nommée Marthe, d'environ 18 ans, avec sa fille de deux mois; elle est un peu cuisinière et blanchisseuse.
Conditions à la vente. 29 nov

PAR HEWLETT & BRIGHT.
ESCLAVES ACCLIMATES A VENDRE.
JEUDI, 5 décembre, à midi, seront vendus au café de la Bourse, sans réserve,
48 ESCLAVES
ACCLIMATES DE GRANDE VALEUR;
faisant partie d'un atelier de 80, appartenant et employés à la briqueterie de R. Beebe, ce qui reste de l'atelier sera vendu dans trois semaines. On est obligé de les garder jusqu'à ce tems, pour mouler et cuire une fournée de briques.
Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs.

1—AMERICA,		âgé de 18 ans
2—ABRAHAM,		âgé de 18 ans
3—BEN,	(mulâtre)	âgé de 22 ans
4—BEN,		âgé de 16 ans
5—BOB,		âgé de 15 ans
6—NICHOLA,		âgé de 22 ans
7—BILL,		âgé de 15 ans
8—BILLY,		âgé de 25 ans
9—GEORGE,		âgé de 25 ans
10—CHARLES,		âgé de 14 ans
11—HARRISON,	(mulâtre)	âgé de 18 ans
12—CATO,	do.	âgé de 17 ans
13—JIM,		âgé de 20 ans
14—HARVY,		âgé de 20 ans
15—CHARLES,		âgé de 17 ans
16—SAM,		âgé de 26 ans
17—JIM,		âgé de 13 ans
18—HENRY,		âgé de 16 ans
19—JOHN,		âgé de 15 ans
20—MELVIN,		âgé de 20 ans
21—SAM,		âgé de 23 ans
22—CURTIS,		âgé de 17 ans
23—SMART,		âgé de 28 ans
24—JERRY,		âgé de 16 ans
25—MILFORD,		âgé de 17 ans
26—TONEY,		âgé de 24 ans
27—TONEY,	(Little)	âgé de 15 ans
28—WILLIAM,		âgé de 18 ans
29—NED,		âgé de 26 ans
30—PETER,		âgé de 25 ans
31—JOURDAN,		âgé de 15 ans
32—NATHAN,		âgé de 18 ans
33—NAT,		âgé de 25 ans
34—ELIAS,		âgé de 14 ans
35—SCYE,		âgé de 13 ans
36—PETER,		âgé de 18 ans
37—JIM,		âgé de 19 ans
38—TOM JENKINS,		âgé de 15 ans
39—TOM JEFFERSON,		âgé de 22 ans
40—JOSE,		âgé de 11 ans
41—WILLIAM,		âgé de 13 ans
42—NED,		âgé de 26 ans
43—TOM,	(Tarpan)	âgé de 14 ans

Pour le programme voyez les affiches. 30 nov—6

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
CLASSE No. 15.
LE TIRAGE AURA LIEU MERCREDI 4 DEC.
63 NUMEROS——10 TIRAGES.

PROSPECTUS:

1	Lot de	$10000	est de	$10000
1	"	5000	"	5000
1	"	2000	"	2000
1	"	1500	"	1500
1	"	1213	"	1213
2	"	1000	"	2000
3	"	600	"	1800
5	"	500	"	2500
10	"	300	"	3000
95	"	130	"	12350
53	"	60	"	3180
53	"	30	"	1590
53	"	25	"	1325
106	"	15	"	1590
2120	"	8	"	16960
13780	"	4	"	55120
16285 Lots montant à				119138

PRIX DES BILLETS.
Billets entiers, $4; demi-billets $2; quarts $1. Paquets de 21 billets $84, garantis ne pas donner moins [illegible] pouvant donner les plus gros lots.
Paquets de fraction de billets en proportion.
Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 37, près la rue de la Douane.
30 nov LAWTON & MEAD, directeur

ALMANACHS POUR 1834.
ANNUAIRE DE POCHE, pour les dames, de 1834, contenant un almanach, des pages en blanc pour notes, et une collection de morceaux choisis et en vers—rédigé par Edwin Williams.
Annuaire de poche pour les hommes, de 1834, contenant un almanach, les noms des officiers des Etats-Unis, des membres du congrès, des ministres et consuls étrangers, et d'autres informations utiles. Aussi, des pages en blanc, pour notes—rédigé par Edwin Williams.
[illegible] Almanach Nautique et Ephémérides astronomiques, pour l'année 1834.
[illegible] de la Louisiane de 1834, adapté au méridien de la Nouvelle-Orléans, et [illegible] également pour les états de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama, de la Georgie et des Florides, avec des calculs astronomiques.
Le tout dernièrement reçu et à vendre par WM. M'KEAN,
3 déc Encoignure Camp et Commune.